

Séance du Conseil du
12 avril 2021

Sont présents à cette visioconférence tenue le 12 avril 2021 à 20 heures : M^{me} Jocelyne Caron, mairesse, les conseillers MM. Pierre Martineau, Jonathan Daigle et Gaétan Bélanger, et les conseillères, M^{mes} Pauline Joncas, Évelyne Gallet et Chantal Côté. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assiste également à la séance par visioconférence, M^{me} Sophie Boucher, directrice générale et secrétaire-trésorière. Celle-ci agit en tant que secrétaire d'assemblée.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix (10) jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence jusqu'au 9 avril 2021;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel 1113-2020 daté du 28 octobre 2020 du ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté ministériel, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les membres et le résultat de la délibération de ceux-ci;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt du public et pour protéger la santé de la population, des membres du Conseil et des officiers municipaux, que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du Conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Chantal Côté

appuyé par la conseillère Évelyne Gallet

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que le Conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du Conseil et la directrice générale puissent y participer par visioconférence.

- 1. Ouverture de la séance;**
- 2. Vérification des présences;**
- 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;**
- 4. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 1^{er} mars 2021 et des séances extraordinaires du 29 mars et du 6 avril 2021;**
- 5. Ratification des comptes payés depuis la dernière réunion;**
- 6. Rapport des comités;**
 - a) Rapport du comité consultatif d'urbanisme du 17 mars 2021;**
- 7. Affaires nouvelles :**
 - a) Appel d'offres public pour la pose de couches d'usure et de rapiéçage manuel et mécanisé d'enrobé bitumineux (asphalte) sur le territoire de la municipalité;**
 - b) Adoption des états financiers 2020;**
 - c) Fonds réservé pour les Fêtes du 350^e à partir du surplus accumulé non affecté;**

- d) Autorisation de circulation, Relais à vélo Aldo Deschênes;
- e) Demande de dérogation mineure, 22, route des Price, M^{me} Gina Gaudreau;
- f) Mandat à Alectron pour la gestion et suivi de l'eau potable et eaux usées;
- g) Avis de motion, règlement d'emprunt décrétant une dépense et un emprunt de \$ pour des travaux de réfection des conduites sur les rues du Manoir Ouest, Caron, Coteau, Ormes et la route du Souvenir.

8. Affaires commencées :

- a) Règlement numéro 2021-04, règlement modifiant le règlement 2020-06 relatif au stationnement;
- b) Règlement numéro 2021-05, règlement modifiant la grille des usages du règlement de zonage 270.

9. Informations générales;

10. Période de questions écrites et verbales;

11. Levée de la séance.

1. Ouverture de la séance

M^{me} la mairesse, Jocelyne Caron, procède à l'ouverture de la séance.

2. Vérification des présences

Sont présents : M^{me} la mairesse, Jocelyne Caron
M. Pierre Martineau, siège #1
M. Jonathan Daigle, siège # 2
M^{me} Pauline Joncas, siège # 3
M. Gaétan Bélanger, siège #4
M^{me} Évelyne Gallet, siège #5
M^{me} Chantal Côté, siège #6

2021-04-01

Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Chantal Côté, appuyé par le conseiller Jonathan Daigle, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

2021-04-02

Adoption des procès-verbaux

4. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 1^{er} mars 2021 et des séances extraordinaires du 29 mars et du 6 avril 2021

Il est proposé par le conseiller Gaétan Bélanger, appuyé par la conseillère Évelyne Gallet, et résolu à l'unanimité des conseillers, que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 1^{er} mars 2021 et des séances extraordinaires du 29 mars et du 6 avril 2021, après avoir été lu par chacun des conseillers, soient acceptés avec un correction à la résolution 2021-03-09, le montant de 216 422,05 \$ devrait être de 291 540,23 \$. La correction pourra être apportée. Le Conseil accepte une dispense de lecture.

2021-04-03

Ratification des comptes

5. Ratification des comptes payés depuis la dernière réunion

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau, appuyé par le conseiller Jonathan Daigle, et résolu à l'unanimité des conseillers, que le Conseil ratifie les comptes payés depuis la dernière réunion, du chèque numéro C2100045 au numéro C2100069, les paiements Accès D pour le numéro L2100027 au numéro L2100039, les dépôts directs du numéro P2100088 au numéro P2100131 pour la somme de 468 703,98 \$ et les salaires pour une somme de 52 861,04 \$ totalisant ainsi 521 565,02 \$.

6. Rapport des comités

Rapport du CCU
17 mars 2021

a) Rapport du comité consultatif d'urbanisme du 17 mars 2021

M^{me} Chantal Côté, conseillère, fait un bref résumé de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme du 17 mars 2021.

7. Affaires nouvelles :

2021-04-04

Appel d'offres public
asphalte

a) Appel d'offres public pour la pose de couches d'usure et de rapiéçage manuel et mécanisé d'enrobé bitumineux (asphalte) sur le territoire de la municipalité

CONSIDÉRANT QUE le montant total du contrat pour l'année 2021 est supérieur à 105 700 \$;

CONSIDÉRANT QUE l'article 935 du *Code municipal* stipule qu'il ne peut être adjugé qu'après demande de soumissions publique faite par annonce dans un journal, s'il comporte une dépense de 105 700 \$ ou plus;

CONSIDÉRANT QUE le contrat comprend le rapiéçage manuel et mécanisé ainsi que la pose de couches d'usure d'asphalte sur l'ensemble du territoire de la municipalité de Cap-Saint-Ignace;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau

Appuyé par la conseillère Pauline Joncas

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'autoriser la directrice générale, M^{me} Sophie Boucher, à faire toutes les démarches requises pour obtenir la mise en concurrence exigée par la loi. Un avis public sera publié dans le journal l'Oie Blanche et le devis sera disponible sur le Système électronique d'appel d'offres public (SÉ@O). La Municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

2021-04-05

Adoption états
financiers 2020

b) Adoption des états financiers 2020

ATTENDU QUE les états financiers pour l'année 2020 nous ont été présentés par les comptables de la firme *Mallette*;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil en ont pris connaissance et ont reçu les renseignements souhaités;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Pauline Joncas

Appuyé par le conseiller Gaétan Bélanger

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'adopter tels quels les états financiers pour l'année 2020 et de défrayer le coût des honoraires de *Mallette*. Le surplus à des fins fiscales pour l'année 2020 est de 487 975 \$.

2021-04-06

Fonds réservé
Fêtes du 350^e

c) **Fonds réservé pour les Fêtes du 350^e à partir du surplus accumulé non affecté**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cap-Saint-Ignace veut constituer un fonds réservé pour les Fêtes du 350^e afin que le comité puisse avoir les sommes nécessaires pour l'organisation, le temps que le comité puisse bénéficier de revenus;

CONSIDÉRANT QUE ce fonds réservé sera considéré comme un prêt et devra être remboursé ultérieurement par le comité des Fêtes du 350^e;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Chantal Côté

Appuyé par le conseiller Jonathan Daigle

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

De constituer un fonds réservé pour les Fêtes du 350^e de Cap-Saint-Ignace d'un montant de 50 000 \$, et ce, à partir d'une partie du surplus accumulé non affecté. Cette somme devra être remboursée par le comité.

2021-04-07

Autorisation Relais à
vélo Aldo Deschênes

d) **Autorisation de circulation, Relais à vélo Aldo Deschênes**

CONSIDÉRANT QUE le *Relais à vélo Aldo Deschênes* passera dans notre municipalité le 28 août prochain;

CONSIDÉRANT QUE les membres de l'organisation demandent l'autorisation de circuler sur notre territoire;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Jonathan Daigle

Appuyé par la conseillère Évelyne Gallet

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'autoriser *Le Relais à vélo Aldo Deschênes* à circuler sur notre territoire le 28 août prochain. La route empruntée sera le chemin des Pionniers Est et Ouest. De plus, les organisateurs ne devront pas faire de marquage de direction à la peinture sur le pavage asphalté et les affiches et poteaux devront être enlevés après l'activité.

2021-04-08

Acceptation dérogation
mineure Gina Gaudreau
22, route des Price

e) **Demande de dérogation mineure, 22, route des Price, M^{me} Gina Gaudreau**

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure concerne l'immeuble du 22, route des Price, lot 3 251 355, zone Ac-2, dont la propriétaire est M^{me} Gina Gaudreau;

CONSIDÉRANT QUE cette demande consiste à autoriser une marge de recul avant de la résidence principale de 6,79 mètres au lieu de 7,5 mètres d'un bâtiment principal tel que prévu au règlement de zonage numéro 270, au règlement numéro 273 relatifs aux dérogations mineures et au règlement 2021-03 modifiant les règlements de zonage, de construction et de lotissement;

CONSIDÉRANT aussi une projection de la galerie avant, qui reliera les deux agrandissements projetés, de 5,18 mètres au lieu de 2 mètres tel que prévu aux mêmes règlements;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au Conseil l'acceptation de la dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QU' un avis public a été affiché dans un journal local ainsi que dans les deux tableaux municipaux;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Chantal Côté

Appuyé par le conseiller Pierre Martineau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que le Conseil de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace accepte cette demande de dérogation mineure pour la propriété de M^{me} Gina Gaudreau située au 22, route des Price, lot 3 251 355, cadastre de la paroisse de Cap-Saint-Ignace.

2021-04-09

Mandat Alectron
Usine eau potable et
usées

f) **Mandat à Alectron pour la gestion et suivi de l'eau potable et eaux usées**

CONSIDÉRANT QUE M. Denis Mercier, responsable de l'hygiène du milieu prendra sa retraite à la fin mai 2021;

CONSIDÉRANT QUE ce dernier s'occupe de la gestion et de l'opération de nos infrastructures d'eau potable et d'eaux usées;

CONSIDÉRANT les offres de services 1845, 1846 et 1847 d'Alectron Analyse d'eau, pour la gestion et l'opération de notre usine d'eau potable, d'eau usées et des échantillonnages;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau

Appuyé par le conseiller Gaétan Bélanger

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS AYANT VOTÉS SUR CETTE RÉSOLUTION

D'octroyer le mandat de gestion, d'opération et d'échantillonnage pour notre usine d'eau potable et d'eaux usées à Alectron Analyse d'eau pour un montant de 21 688,50 \$ avant taxes. Ce mandat sera valide du 1^{er} mai 2021 au 1^{er} mai 2022. Nous validerons au courant de l'année nos autres besoins en services professionnels pour la maintenance, gestion de d'autres équipements, etc.

Abstention : M^{me} Chantal Côté s'abstient de voter en raison de son travail extérieur.

Avis de motion

Règlement emprunt
Fimeau

- g) **Avis de motion, règlement d'emprunt décrétant une dépense et un emprunt de 7 500 000 \$ pour des travaux de réfection des conduites sur les rues du Manoir Ouest, Caron, Coteau, Ormes et la route du Souvenir**

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 7 500 000 \$ POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES CONDUITES SUR LES RUES DU MANOIR OUEST, CARON, COTEAU, ORMES ET LA ROUTE DU SOUVENIR

Je, soussigné, Pierre Martineau, conseiller de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace, donne avis qu'il sera présenté pour adoption lors d'une prochaine séance du conseil, un règlement décrétant une dépense et un emprunt de 7 500 000 \$ pour des travaux de réfection des conduites sur les rues du Manoir Ouest, Caron, Coteau, Ormes et la route du Souvenir.

Note au procès-verbal :

Le conseiller donnant l'avis de motion dépose le projet de règlement en lien avec le présent avis de motion.

8. Affaires commencées :

2021-04-10

Règlement 2021-04
stationnement

- a) **Règlement numéro 2021-04, règlement modifiant le règlement 2020-06 relatif au stationnement**

RÈGLEMENT 2021-04

MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2020-06 RELATIF AU STATIONNEMENT

ATTENDU QUE

l'article 565 du Code municipal du

Québec accorde aux Municipalités locales le pouvoir d'adopter des règlements relatifs au stationnement;

ATTENDU QU'

avis de motion a été donné le 29 mars 2021;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau

Appuyé par la conseillère Chantal Côté

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que le règlement 2021-04 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2020-06 RELATIF AU STATIONNEMENT » soit adopté.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Cap-Saint-Ignace, MRC de Montmagny, ce 12^e jour d'avril 2021.

Sophie Boucher
Directrice générale

Jocelyne Caron
Mairesse

2021-04-11

Règlement 2021-05
Modification 270 grille
des usages

b) Règlement numéro 2021-05, règlement modifiant la grille des usages du règlement de zonage 270;

RÈGLEMENT 2021-05

MODIFIANT LA GRILLE DES USAGES DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 270

CONSIDÉRANT QUE

plusieurs projets de construction résidentielle prévus sur le territoire de la municipalité projettent une hauteur plus élevée que la norme établie en vertu du règlement de zonage no 270;

CONSIDÉRANT QUE

plusieurs projets de construction résidentielle prévus sur le territoire de la municipalité projettent de réaliser deux étages et un sous-sol entièrement hors-sol, ce qui est considéré comme un étage supplémentaire;

CONSIDÉRANT QU'

en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme L.R.Q., c.A-19.1, la Municipalité peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

CONSIDÉRANT QU'

un avis de motion du présent règlement a été donné à une séance de ce Conseil tenue le 1^{er} février 2021;

CONSIDÉRANT QU'

une copie du présent règlement a également été remise à tous les membres du Conseil deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE

les membres du Conseil déclarent l'avoir lu;

CONSIDÉRANT QU' en cours de séance, l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Chantal Côté

Appuyé par le conseiller Gaétan Bélanger

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que le règlement intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LA GRILLE DES USAGES DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 270 » soit adopté.

Le règlement sera reproduit en entier dans le livre des règlements lorsque ce dernier sera en version finale compte tenu du nombre de pages qu'il contient. Il sera disponible intégralement sur le site Internet de la Municipalité.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Cap-Saint-Ignace, MRC de Montmagny, ce 12^e jour d'avril 2021.

Sophie Boucher
Directrice générale

Jocelyne Caron
Mairesse

Informations générale 9. Informations générales

M^{me} la mairesse informe les gens de différents dossiers.

Période de questions
écrites et verbales

10. Période de questions générales écrites et verbales

M^{me} la mairesse demande à M^{me} Boucher si des questions écrites ou verbales ont été acheminées au Conseil. Cette dernière mentionne qu'il n'y en a pas eues.

La séance est à huis clos et par visioconférence, il n'y a donc aucune personne présente.

2021-04-12

11. Levée de la séance

Levée de la séance

Il est proposé par le conseiller Jonathan Daigle, appuyé par le conseiller Gaétan Bélanger, que la séance soit levée à 20 heures 20.

Sophie Boucher
Secrétaire-trésorière

Jocelyne Caron
Mairesse